

Adama Coulibaly, ministre de l'Économie et des Finances : « La corruption est également la cause d'une insuffisance de contrôle qui peut encourager les réseaux criminels organisés »



Présent à l'ouverture de l'atelier de validation du rapport sur le phénomène de la corruption et des infractions assimilées en Côte d'Ivoire, le jeudi 9 septembre 2021 à Abidjan-Plateau, le ministre de l'Économie et des Finances, Adama Coulibaly a rappelé que ce rapport a été réalisé dans le cadre du Projet d'appui à la gestion économique et financière (PAGEF) avec le soutien de la Banque africaine de développement (BAD), qui accompagne la Côte d'Ivoire dans la mise en œuvre du Schéma Directeur des Réformes des Finances Publiques initié depuis 2015 :

« Selon l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC), La corruption est le principal obstacle au développement économique et social dans le monde. Chaque année, 1 000 milliards de dollars sont versés en pots-de-vin, tandis que 2 600 milliards de dollars, soit plus de 5 % du PIB mondial, sont détournés. Le Programme des Nations Unies pour le Développement estime que, dans les pays en développement, le montant des fonds soustraits de leur destination par la corruption est 10 fois plus élevé que celui de l'aide publique au développement (APD). Mais la corruption ne se limite pas au détournement de fonds ; elle est également la cause d'une insuffisance de contrôle qui peut, à son tour, encourager les réseaux criminels organisés et favoriser des infractions telles que la traite d'être humain, le trafic d'armes et de migrants, la contrefaçon et le commerce d'espèces menacées d'extinction. L'éradication de la corruption est

donc essentielle pour atteindre, entre autres buts, le développement économique ». Les différents Plans nationaux de développement (PND) de la Côte d'Ivoire intègrent, selon Adama Coulibaly, des actions concrètes de lutte contre la corruption qui traduisent un engagement au plus haut sommet de l'État. « Nous payons tous le prix de la corruption (...) Elle limite la capacité des gouvernements à servir les citoyens en ce qu'elle fragilise l'Etat de droit, les institutions publiques et la confiance dans les dirigeants. Elle agit comme un frein au développement et prive des millions de personnes de la prospérité, des droits, des services et des emplois qui leur font cruellement défaut et auxquels ils peuvent prétendre », a insisté Adama Coulibaly.

Source : intelligent d'Abidjan vendredi, 24 septembre 2021